



STATIONNEMENT

Installation du Stationnement Intelligent

Nice, 1^{ère} Ville de France !

Jeudi 12 janvier 2012 à 15 heures – 38, Boulevard Raimbaldi
Par Christian Estrosi, Député, Maire de Nice,
Président de la Métropole *Nice Côte d'Azur*



Sommaire

Communiqué de presse	p.3
Contexte	p.4
Problématiques rencontrées	p.5
Stationnement et Développement Durable	p.5
Solutions proposées	p.6
Le kiosque multi service	p.6
Objectifs de cet aménagement	p.7
Calendrier	p.7
L’Award du Smart City Exposition World Congress	p.8
<u>ANNEXES SCHEMA GLOBAL DE STATIONNEMENT</u>	p.9
Les chiffres clé du stationnement	
La situation en mars 2008	
Le Schéma global de stationnement 2011-2015	
Les 10 actions	
Conclusion de Christian Estrosi	



Communiqué de presse

POINT PRESSE

Nice, 1^{ère} ville de France à installer le Stationnement Intelligent

Par **Christian Estrosi**, Député, Maire de Nice, Président de *Nice Côte d'Azur*
& **Benoit Kandel**, 1^{er} Adjoint délégué à la Sécurité, au Stationnement et à la
Circulation, Président Directeur Général de la SEMIACS

Jeudi 12 janvier 2012 à 15 heures
SEMIACS – 38, Boulevard Raimbaldi

Afin d'améliorer la circulation et l'usage de l'automobile en ville, de réduire la pollution et d'accroître la qualité de vie des habitants, **Christian Estrosi, Député, Maire de Nice, Président de *Nice Côte d'Azur*, a décidé la mise en œuvre d'un « Schéma global de stationnement 2011-2015 »**. Présenté le 30 septembre 2011, ce plan d'action s'articule autour de 10 nouvelles actions, dont le stationnement intelligent qui apparaît comme l'une des mesures les plus novatrices et les plus ambitieuses.

La Ville de Nice est en effet en train d'implanter sur les trottoirs un réseau de capteurs communicants associés à des horodateurs de nouvelle génération qui permettront, demain, d'indiquer en temps réel aux automobilistes les places disponibles en voirie et de leur offrir de nouvelles solutions de paiement.

Ce système, en réduisant le temps consacré à la recherche d'une place libre, améliorera la circulation, notamment celle des transports collectifs, aidera à une bonne gestion des aires de livraison et des places réservées aux personnes handicapées et réduira les émissions de CO2 associées au trafic urbain.

Les solutions technologiques proposées dans le cadre du Stationnement Intelligent et développées pour le compte de la Ville de Nice par la SEMIACS et sa filiale SUDE ont été récompensées par l'attribution du prix du « Meilleur projet innovant ville intelligente 2011 » lors du dernier Smart City Expo World Congress qui s'est tenu à Barcelone fin 2011.

Christian Estrosi présentera donc jeudi ces nouvelles technologies et précisera à quel rythme et de quelle manière elles seront déployées sur la Ville.

**Venez découvrir ce système innovant,
au service de l'amélioration du cadre de vie des habitants,
pour lequel Nice est ville pilote en France !**

Contexte

Cette opération s'intègre dans le Schéma global de stationnement 2011-2015, présenté le 30 septembre 2011 par Christian Estrosi. Il s'agit de l'une des mesures les plus novatrices et les plus ambitieuses visant à l'amélioration des conditions de stationnement des véhicules dans le centre ville de Nice.

La Ville de Nice a donc mis en place une solution permettant une meilleure gestion de l'espace urbain à travers la SEMIACS, Société d'Economie Mixte détenue à 80% par la commune, en charge du stationnement en voirie et de la gestion des 17 parcs en ouvrage de la Ville et sa filiale SUDE (Stationnement Urbain Développement et Etude).

Il s'agit concrètement de la réalisation et de l'installation d'un **ensemble de capteurs, kiosques transmetteurs et système global de gestion de données qui permettront aux acteurs de la gestion des espaces urbains, mais aussi et surtout aux usagers, d'obtenir en temps réel des informations** telles que :

- l'état des places de parking sur la voirie publique ;
- l'état du trafic ;
- des informations sur les horaires des transports publics, la présence de taxis;
- la pollution ;
- des données météorologiques...

Grâce à son téléphone portable ou son GPS, l'utilisateur sera orienté vers une place de stationnement libre en centre-ville ou vers un parc en ouvrage. En effet, actuellement, même aux heures où les parkings sont le plus fréquentés, 8% des emplacements restent disponibles. **L'utilisateur pourra également obtenir des informations sur le moyen le plus rapide et le plus sûr pour se rendre d'un point à un autre de la ville.**

Ce dispositif permettra un **paiement sans contact**, technique sur laquelle la Ville de Nice est précurseur, mais aussi d'informer en temps réel les services municipaux des véhicules en dépassement de temps de stationnement.



Problématiques rencontrées sur le stationnement

- Il faut en moyenne **30 minutes pour trouver une place de stationnement** en centre-ville.
- **25% du trafic en centre-ville** est lié à la recherche d'une place de stationnement.
- En France, **70 millions d'heures par an sont consacrées à la recherche d'une place de stationnement** par les automobilistes.

Stationnement et Développement Durable

Lorsque nous savons que **20 à 25% des véhicules** qui circulent aux heures de pointe, cherchent une place, il est évident que la politique de stationnement revêt une importance capitale dans la vie quotidienne des Niçois.

Aujourd'hui, il apparait indispensable de maîtriser l'usage de la voiture en ville afin de réduire la pollution et d'améliorer la qualité de vie des Niçois.

En effet, lors des dernières mesures réalisées, il a été constaté que plusieurs **grandes voies de circulation affichent régulièrement un taux de dioxyde d'Azote supérieur au taux de 40 mg par m³ préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé.**

L'objectif du Député-Maire de Nice est de descendre en dessous de ce taux à Nice, ce qui permettrait, d'après l'agence régionale de santé, de préserver plus d'une centaine de vies humaines chaque année.

Nous y parviendrons progressivement, en encourageant l'usage des transports en commun (schéma directeur du réseau de transport urbain) et en mettant en œuvre simultanément un schéma global de stationnement 2011-2015.

Améliorer le stationnement, c'est **fluidifier le trafic, améliorer la qualité de l'air et réduire également les nuisances sonores.**

Solutions proposées

- **Un ensemble de capteurs** installés dans la chaussée permettant de connaître en temps réel l'état du stationnement, du trafic et la qualité environnementale.
- **Un kiosque multi services** permettant une gestion globale des services publics en voirie.
- **Un ensemble d'e-Services** permettant de mieux informer les usagers et les agents des services municipaux.



Le kiosque multi service



- **Paielement du stationnement ;**
- **Recharge électrique ;**
- **Intermodalité des transports : Autobleue, Vélo Bleu, tramway, bus, taxis...**
- **Informations sur la ville** (services, tourisme, ...)
- **Borne d'arrêt d'urgence**
- **Services d'urgences**
- **Kiosque de ventes et offres promotionnelles**



Objectifs de cet aménagement

- **Privilégier une rotation plus rapide et des stationnements de courte durée** (zones bleues, arrêts minutes...)
- **Améliorer les conditions de circulation et d'accès au centre-ville** en informant en permanence les usagers sur les conditions de stationnement et de circulation.
- **Lutter contre le stationnement anarchique** et le non-respect des règles pour les zones de stationnements réglementées : dépose minute, stationnement près des bâtiments publics, plan Vigipirate...
- **Mettre en évidence les véhicules « ventouse »** grâce aux statistiques complètes fournies par le système.
- **Réduire les émissions de CO2** liées à la recherche d'une place de stationnement ou à l'arrêt derrière un véhicule de livraison (30 à 60 % des émissions de la circulation routière urbaine).
- **Paiement facilité et plus juste** (paiement du temps réellement stationné).
- Recherche d'une place de stationnement **disponible sur Smartphone, GPS et par sms** : temps réel, guidage à la place, calculs d'itinéraires selon différents critères (dont l'intermodalité).
- **Paiement sans contact.**
- **Meilleure information des usagers sur les services offerts par la Ville.**
- **Sécurité : Réallocation d'une partie des agents de contrôle** à d'autres tâches (plus de présence sur le terrain, dans les zones commerçantes, zones piétonnes...).
- **Soutien aux commerçants** car un lien direct sera établi entre le ticket de parking et l'achat dans un commerce du centre, entraînant la **prise en charge de tout ou une partie du coût de stationnement.**

Calendrier

Cette expérimentation va débuter sur une centaine de places Boulevard Raimbaldi, puis s'étendra au mois de juin 2012 sur l'ensemble du Quartier Notre- Dame (secteur 1), afin de couvrir l'ensemble de la ville de Nice d'ici la fin du premier semestre 2014.

L'Award du Smart City Exposition World Congress

La Ville de Nice, à travers la SEMIACS et sa filiale SUDE, a été récompensée par l'attribution du prix du « Meilleur projet innovant ville intelligente 2011 » lors du dernier Smart City Expo World Congress qui s'est tenu à Barcelone fin 2011.

Ce concours réunissait plus de 100 candidats provenant de 19 pays différents, parmi lesquels :

- Innovation City Ruhr, Allemagne
- Ramky Integrated township, Indes
- Social Car s.l., Espagne
- Procempa & IBM Porto Alegre, Brésil
- Ayto San Cugat del Valles, Espagne
- Semiacs, Nice, France.

Le premier prix a été attribué à l'unanimité au projet de la SEMIACS pour les raisons suivantes :

- **Projet axé sur le stationnement mais qui intègre l'ensemble des problématiques de la circulation ;**
- **Modèle économique original qui associe la dynamique du privé et la réactivité du politique ;**
- **Projet qui pourra, grâce au maillage établi, envisager, une véritable SMART CITY pour un coût minime (arrosage, éclairage, contrôle de la pollution, ...).**

La Ville de Nice, « inventeur » de cette nouvelle technologie, sera naturellement la première métropole en Europe à déployer ces nouveaux outils d'aide au stationnement sur son territoire pour faciliter les déplacements des habitants, soutenir l'activité commerciale en cœur de Ville et réduire la pollution de l'air.

Les chiffres clé du stationnement

- ▶ **345.000** habitants,
- ▶ **4,5 millions** de visiteurs (+6% en 2011),
- ▶ **77.500** véhicules empruntent chaque jour la Promenade des Anglais,
- ▶ **171.000** véhicules entrent et sortent par l'Ouest chaque jour,
- ▶ **192.000** véhicules entrent et sortent par le Nord et l'Est chaque jour,
- ▶ **188.000** immatriculations sur la commune,
- ▶ **20 à 25%** des véhicules circulant aux heures de point cherchent une place de stationnement.

> L'objectif : Maîtriser l'usage de la voiture en ville grâce à une politique de stationnement adaptée.

La Ville de Nice dispose d'une offre importante de places mises à disposition des usagers :

- ▶ **14.000** places en voirie, dont 9000 payantes,
- ▶ **22.800** places dans 41 parkings en ouvrage,
- ▶ **1.360** places en parcs relais,

Soit un total de **38.000 places accessibles aux véhicules légers**, auxquelles s'ajoutent :

- ▶ **370** places pour véhicules équipés des personnes à mobilité réduite,
- ▶ **7.700** places dédiées aux 2 roues, sur **932** sites.

> L'objectif : Optimiser l'espace dédié au stationnement et l'accroître si possible.



Le schéma global de stationnement

> 3 objectifs stratégiques

Aujourd'hui, il est nécessaire d'optimiser l'espace dédié au stationnement, avec 3 objectifs stratégiques majeurs :

- 1. Faciliter les déplacements des Niçois :** une part significative des trajets est en effet fortement conditionnée par les possibilités de stationnement au départ et à l'arrivée du parcours,
- 2. Soutenir l'activité économique de la Ville et le commerce de proximité :** la politique de stationnement doit être couplée avec un système de transports en commun performant, faute de quoi le tissu commercial du Centre Ville peut être menacé par l'attrait de la grande distribution périphérique, qui offre de grandes capacités de stationnement,
- 3. Faire de Nice, un leader en matière d'« Eco-stationnement »** en réduisant la pollution et les émissions de gaz à effet de serre (protection de la qualité de l'air).

> Les actions déjà entreprises depuis 2008

Nous ne partons pas de zéro, un grand nombre de mesures concrètes sont déjà intervenues depuis 2008 :

▶ Mise en place du Stationnement Résident :

Instauration d'un tarif vraiment préférentiel (1,5 euros par jour) pour les Niçois résidant dans les zones de stationnement payant du centre ville. La réponse à la question problématique: comment trouver une place près de chez soi à un coût très raisonnable lorsqu'on habite au centre de Nice ?

Aujourd'hui, plus de **3.526 foyers niçois** bénéficient du stationnement résident.

En réduisant l'occupation permanente du domaine public par les voitures «ventouses », ce nouveau mode de stationnement favorise le développement des activités économiques grâce à une meilleure rotation des véhicules dans les rues commerçantes.

► **Ouverture de 2 parcs relais associés à la tarification à 1€ :**

Cette mesure vise à limiter la présence des véhicules en centre ville. L'ouverture des parcs relais aux extrémités de la ligne 1 du tramway permet de se garer et de bénéficier d'un aller/retour en tramway pour la modique somme de 1€, facilitant ainsi l'accès au centre ville pour les niçois résidant hors du centre ville, ou pour les automobilistes venant de l'extérieur de la Ville de Nice.

Ouverts en 2008, PARCAZUR Pont Michel et Saint Jean d'Angely ont complété le dispositif initié par PARCAZUR à Las Planas. Ainsi **410 places nouvelles** ont été créées depuis le début du mandat.

► **Lancement de la construction de 5 nouveaux parcs en ouvrage :**

Conscient dès son arrivée, de la difficulté de stationner à Nice, Christian Estrosi a immédiatement demandé à ses services techniques de réfléchir à la création de nouveaux parcs en ouvrage, dans des secteurs du territoire qui en étaient dépourvus ou insuffisamment pourvus. C'est ainsi qu'ont été retenus les sites suivants : Gare du Sud, secteur Jeanne d'Arc, Sulzer, Fodéré et Quai de la Douane.



Les projets sont déjà bien avancés et les 1.850 places attendues seront livrées entre 2013 et 2016.

► **Instauration d'une franchise de 1 heure dans 11 parcs auto :**

En 2010, cette mesure a profité à 700.000 personnes et permet aujourd'hui au commerce de proximité d'être soutenu et renforcé.

► **Création de 1.500 places de stationnement deux-roues :**

A Nice, les 2 roues sont particulièrement nombreux et leur stationnement ne doit pas empiéter sur le domaine public dédié aux piétons : poussettes, personne à mobilité réduite... C'est pourquoi leur stationnement a été privilégié avec la création, depuis 2008 de 1500 places 2 roues, soit plus de 24 % en 3 ans ! L'espace public est ainsi mieux partagé.



► **Création de 90 places de stationnement Handicapés :**



Pour faciliter les déplacements des personnes handicapées et satisfaire aux obligations de la Ville de Nice en matière de stationnements adaptés, nous avons créé depuis 2008, outre les 280 places existantes, 90 places, soit 32% en plus.

► **Création des arrêts-minutes dans toutes les rues commerçantes :**

Le soutien au commerce de proximité et du cœur de ville étant une priorité, nous avons créé un dispositif qui permet, dans les rues commerçantes, de se garer pendant **10 minutes pour 20 centimes d'euros** et faire ainsi les quelques courses pratiques et indispensables de la vie quotidienne.

► **Quasi-triplement des enlèvements de véhicules ventouses et mise en place de l'enlèvement d'épaves à la demande :**

De nombreuses places étaient occupées en permanence par des véhicules ventouses, voire même des épaves, sur la voie publique. Il était impensable de laisser ainsi tant places neutralisées : nous avons donc décidé d'être plus offensifs en matière d'enlèvement de véhicules ventouse et de favoriser l'enlèvement des épaves à la demande (500 en 2010) ; des mesures destinées à libérer la voirie et à protéger aussi notre cadre de vie.

► **Lancement de la vidéo-verbalisation :**

En novembre 2010, nous avons lancé la vidéo verbalisation afin d'améliorer la fluidité du trafic et la circulation, notamment des transports en commun et véhicules de secours, lutter contre la double file et le stationnement anarchique.



Ce dispositif est un véritable succès : la fluidité du trafic s'est nettement améliorée tandis que le nombre de contravention diminue fortement (divisé par 3).

A ce jour, 10 carrefours sont équipés de caméras de surveillance et la vidéo verbalisation est plébiscitée par les Niçois.

► **Mise en place de l'Autobleue :**



Nice est précurseur dans le domaine des véhicules électriques et c'est ainsi qu'avec le lancement de l'Autobleue, en avril 2011, Nice Côte d'Azur est devenue la première collectivité de France à mettre en service, à grande échelle, exclusivement avec des véhicules électriques, un système d'auto partage.

Avec plus de 1.800 abonnés aujourd'hui, l'Autobleue a pris toute sa place dans la ville. Ce nouveau service a un impact sur nos capacités de stationnement, car une automobile en partage remplace 4 à 6 véhicules individuels.

► **Gratuité de stationnement pour les véhicules légers décarbonés:**

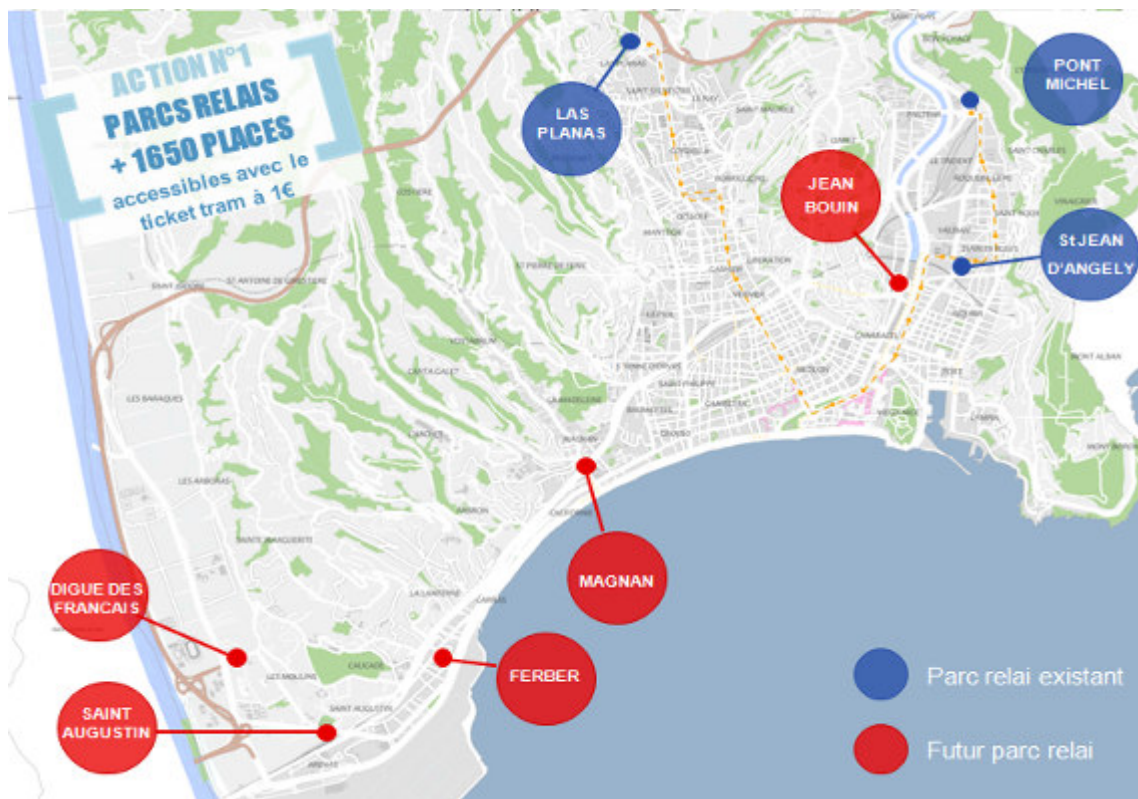
Afin d'encourager le développement des véhicules non polluant (zéro émission de gaz à effet de serre), nous leur accordons la gratuité de stationnement sur l'ensemble de la voirie.

Les 10 actions 2011-2015 du schéma global de stationnement

Les actions et avancées déjà réalisées sont nombreuses, mais Christian Estrosi ne souhaite pas en rester là. Pour améliorer encore le stationnement dans la Ville de Nice, il a voulu lancer 10 nouvelles actions dans le schéma global de stationnement. En voici le détail :

> ACTION N°1 : Créer de nouveaux parcs-relais

L'objectif est d'augmenter le nombre de parcs-relais afin de limiter les entrées dans la ville. Ils sont au nombre de 3 aujourd'hui : Pont Michel, Las Planas et Saint-Jean d'Angely. Nous allons en créer 5 supplémentaires.



1^{er} trimestre 2012 : Nous allons expérimenter, à proximité du centre ville, un nouveau parc-relais dans le parking Jean Bouin et créer ainsi, à une tarification très avantageuse, 400 nouvelles places à proximité immédiate du TRAMWAY. Cet équipement sera à disposition des Niçois.

Avant fin 2015 : Au-delà de ce nouveau parc-relais, c'est la politique de transport de Nice Côte d'Azur qui prévoit, à courts termes, avec la réalisation de la nouvelle ligne de tramway, la création du **Pôle multimodal**. Ce projet nous conduira, forts de l'expérience de la ligne 1, à construire **4 nouveaux parcs relais** répartis le long de la

nouvelle ligne : Saint-Augustin, Ferber, Magnan et Digue des Français. Ces 4 parcs-relais représentant **1.250 nouvelles places**.

Ces actions représentent une augmentation de 1.650 places accessibles avec le ticket tram à 1€!

> **ACTION N°2 : Accroître les capacités de stationnement**

L'objectif est d'ouvrir **1.850 places** en parc autos avant 2015, soit plus de 10% de places, pour accroître les capacités de stationnement sans accaparer de nouveaux espaces en surface.



Ces espaces, occupés aujourd'hui par des véhicules, seront demain rendus aux enfants, aux piétons, avec l'ouverture de jardins publics en surface, tout comme sur l'emprise de l'actuel **parking Jeanne d'Arc** (150 places à ce jour) qui, en sous-sol, accueillera **460 places** dès la mi-2014.

La **Gare du Sud** et le parking actuel de 400 places seront totalement réaménagés et **650 places** seront livrées en juillet 2013 dans le quartier de la Libération, aujourd'hui saturé.

3 nouveaux emplacements seront également ouverts et sont très attendus :

- ▶ **Sulzer : 460 places** - Livraison en avril 2013.
- ▶ **Quai de la Douane : 470 places** - Livraison fin 2013.
- ▶ **Fodéré : 360 places** - Livraison fin 2014.

> **ACTION N°3 : Développer le stationnement des deux-roues et lutter contre le stationnement anarchique sur les trottoirs**

Nous avons déjà créé 1.500 places de stationnement deux-roues et allons en réaliser **2.000 supplémentaires** d'ici fin 2015, afin de parvenir à un total de **9.700 places**, réparties dans toute la ville sur **1.200 sites**.

Dès 2012, 400 places seront disponibles dans les différents quartiers de la Ville.

> **ACTION N°4 : Encourager l'utilisation de véhicules électriques**



Nous entrons progressivement dans l'ère des véhicules électriques, les constructeurs d'automobiles développent de plus en plus de modèles, à des prix de plus en plus accessibles, comparables aux véhicules thermiques. Ce développement s'accompagne de la mise en place d'infrastructures de recharge sur le domaine public, avec des bornes qui doivent se généraliser.

Créer 4.000 bornes permettant le rechargement de véhicules en voirie et dans les parcs auto, avant 2014.

Dans le plan global mis en place sur notre territoire, ce sont 4.000 bornes de rechargement couplées à des places de parking, qui seront installées et seront accessibles aux véhicules légers thermiques et électriques et aux 2 roues.

Poursuivre le développement des véhicules partagés.

L'Autobleue est appelée à se développer, puisque nous aurons dès la fin de cette année, 43 stations équipées et 129 véhicules, avec une variété de modèles (Peugeot ION, Citroën Berling,). A termes, en 2012 : 70 stations pour 210 véhicules.

Avant 2014, Nice sera la ville de France la mieux équipée en capacités de rechargement de véhicules légers électriques.

> **ACTION N°5 : Poursuivre l'amélioration du stationnement en faveur des personnes handicapées**

Avant 2008, Nice était très en retard sur ce sujet.

Stationnement gratuit sur toute la voirie.

Dès janvier 2009, Christian Estrosi a voulu que le stationnement des personnes handicapées soit gratuit sur le territoire communal. Toutes les personnes disposant du macaron GIG-GIC ou de la carte européenne de stationnement, peuvent se garer gratuitement sur les places de stationnement en surface de la commune.

Régulièrement, des « Actions coup de poing » sont organisées afin d'assurer le respect des emplacements et des stationnements réservés.

Accroissement du nombre de places.

Aujourd'hui, sur Nice, 370 places pour personnes handicapées existent, ce qui correspond au ratio légal. Nous en avons créé 90 depuis 2008.

L'objectif aujourd'hui est d'augmenter encore de **50 places supplémentaires** le nombre de places dédiées aux personnes handicapées, d'ici 2014.

> ACTION N°6 : Moderniser, sécuriser et mettre aux normes environnementales les parcs autos de la SEMIACS

Avec ses **18 parkings et ses 9.000 places**, la Société d'Economie Mixte la SEMIACS, détenue à 80% par la commune de Nice, est un modèle de gestion et une vitrine technologique et environnementale en matière de stationnement. Elle développe depuis 2008 de nouveaux concepts extrêmement novateurs, visant à économiser de l'énergie et à sécuriser ses parkings.

Les économies d'énergie

C'est ainsi que depuis le début de l'année 2011, la SEMIACS équipe ses 18 parkings en ouvrage, d'un éclairage de nouvelle génération par diodes électroluminescentes (communément appelées LED) : technologie qui **réduit les coûts d'exploitation d'environ 60 %** et qui préserve l'environnement.

Actuellement, 8 parcs en ouvrage sont équipés de ce type d'éclairage et d'ici la fin d'année 2011 la totalité des parcs en seront pourvus.

Guidage dynamique à la place.

Afin de faciliter la vie de ses utilisateurs, la SEMIACS développe le guidage dynamique à la place, à l'intérieur de ses parcs. Ce système de guidage dynamique et intelligent des places de stationnement à l'intérieur des parcs en ouvrage, mis en place sur le parking de l'Arénas, l'est actuellement sur le parking du Palais de la Méditerranée.

Des **capteurs de présence**, installés sur chaque place, détectent leur état de disponibilité et communiquent cette information à des panneaux de signalisation situés aux endroits stratégiques, permettant de **guider l'utilisateur sur les emplacements les plus proches non occupés**.

Lecture à la plaque.

Enfin, la SEMIACS va installer progressivement la lecture à la plaque, afin de lutter efficacement **contre la fraude et améliorer la gestion commerciale**.

Ce système intelligent de gestion et contrôle des véhicules en entrée et sortie est pour l'instant mis en place dans le parking du Palais de la Méditerranée.

Il permet d'établir une cohérence entre le véhicule et le titre d'accès au parking (tickets ou cartes d'abonnés).

> ACTION N°7 : Intensifier la lutte contre le stationnement anarchique (double-file) et les comportements inciviques

Systématiquement dénoncés par les comités de quartiers, les administrés... les comportements de certains de nos concitoyens sont particulièrement gênants pour la circulation et le stationnement.

C'est la raison pour laquelle **15 sites sont aujourd'hui équipés de caméras** de surveillance, disposées sur des carrefours stratégiques et directement reliées au Centre de Supervision Urbain, place Général de Gaulle.

Au vue des résultats positifs du système, d'ici 2015, ce seront **25 sites** qui seront équipés afin d'améliorer encore la fluidité du trafic, notamment des transports en commun et véhicules de secours.

Les premières retombées et analyses réalisées sur les 3 points stratégiques installés en novembre 2010 sont plus qu'encourageantes : il a été constaté une **véritable amélioration de la circulation** aux heures de pointe. En 2 mois d'utilisation, nous constatons un **changement radical du comportement des automobilistes** et une **baisse de la verbalisation** qui se trouvent divisée par 3.

> ACTION N°8 : Renforcer l'attractivité du Stationnement Résident

Mis en place en Avril 2009, **3.526 abonnements** ont d'ores et déjà été délivrés, offrant ainsi aux usagers une facilité de stationnement sur voirie à proximité de leur domicile, avec une tarification adaptée préférentielle.



Le Stationnement Résident payant comprend 13 zones délimitées par les grands axes de circulation, avec des tarifs particulièrement attractifs:

- ▶ 1,5 € /jour
- ▶ 7 € /Semaine
- ▶ 13 € /2 semaines

Ce dispositif va être favorisé par la création, d'ici 2014, de **2.000 nouvelles places** accessibles, soit un total de **11.000 places disponibles** dans le périmètre payant de la ville.



Par ailleurs nous allons, progressivement, mettre en cohérence les tarifs du stationnement en voirie et ceux des parcs autos, en augmentant le tarif horaire en voirie, aujourd'hui le moins cher de France (1,3 €/heure), afin d'encourager les Niçois résidant en périphérie à utiliser les transports en commun, plutôt que la voiture, pour venir en cœur de ville.

Cette tarification en voirie se rapprochera de la tarification des parcs autos en ouvrage dont les tarifs resteront stables.

> **ACTION N°9** : Optimiser l'utilisation des 41 parkings en ouvrage de la Ville de Nice

Pour parvenir à cet objectif : informer les usagers, en temps réel, des capacités d'accueil des parkings en ouvrage, en installant des **panneaux à messages variables**, placés aux carrefours stratégiques de la Ville.

Ils donneront l'information sur la capacité disponible des parkings en ouvrage. La **première expérimentation** a commencé dans le périmètre du **Vieux Nice en ce début d'année avec l'inauguration des panneaux le 3 janvier 2012, par Christian ESTROSI**. L'extension se fera ensuite progressivement jusqu'en 2013.

> **ACTION N°10** : Déployer le Stationnement Intelligent

Le Stationnement Intelligent est l'action phare et la plus ambitieuse de ce schéma global de stationnement. **Nice est ville pilote sur cette technologie en Europe!**

La Ville de Nice a décidé une fois encore d'être précurseur dans ce domaine et la 1ère expérimentation sur zone test aura lieu dans le centre de Nice, début 2012, avec une mise en œuvre sur les places de voirie concernées par le projet courant 2012.

Il est aujourd'hui possible, grâce aux **avancées technologiques** extraordinaires que nous connaissons, de développer des solutions technologiques globales, produisant des services d'information **en temps réel au bénéfice des usagers**.

Ce système permet d'offrir aux automobilistes de la Ville de Nice une bonne connaissance des **disponibilités d'emplacements de stationnement de surface**, mais également de les aider dans leurs déplacements individuels.

Les solutions technologiques sont fondées sur **un réseau de capteurs communicants fixes** (implantés dans la chaussée) permettant de connaître en temps réel, les places libres de stationnement en voirie.

Ce projet majeur est conduit pour le compte de la Ville, par la SEMIACS.

Conclusion de Christian Estrosi

« Ma volonté est d'améliorer la vie des Niçois, leur quotidien, en développant une politique de déplacements ambitieuse et cohérente, autour de 3 axes majeurs: la circulation, le transport urbain et stationnement, au service des Niçois, en soutien à l'activité économique et en faveur de l'ambition écologique de la Ville de Nice. Nos actions portent leurs fruits ; continuons ! »